



LA LETTRE DE LA FPN

FÉDÉRATION DES PUPILLES DE LA NATION

Directeur de la publication : B. Garnier
38, rue de la Fresnaye, 14123 Cormelles-le-Royal
<http://federation-pupilles.fr>

La FPN est affiliée à la Fédération nationale André Maginot, groupement 252

N° 9 - Novembre 2015

Éditorial

Chers amis,

Dans l'histoire de notre Fédération, une page vient de se tourner, notre président fondateur, Bernard RODENSTEIN, n'a pas souhaiter poursuivre son action à la tête de la FPN. Celle qui s'ouvre n'est pas une page blanche puisque nous avons un vécu de sept années.

Pour autant, j'ai été élu sur un programme, un programme d'union. Nous avons tous des sensibilités différentes, une façon d'aborder les problèmes et de tenter de les résoudre qui nous est propre, mais au-delà d'appréciations subjectives, il y a d'abord et avant tout ce qui nous rassemble. Nous devons rester unis et maintenir la flamme des adhérents, la grande faucheuse suffit à éclaircir nos rangs.

Le programme approuvé à Neuvy-sur-Barangeon se décline en trois points :

- réaffirmer avec force nos revendications,
- continuer à maintenir la mémoire de nos parents disparus et accroître la lisibilité de nos associations dans le paysage institutionnel et social,
- développer un volet social.

La discrimination introduite par les décrets de 2000 et de 2004 est inacceptable. C'est une question de principe. Il ne peut y avoir les « bons » morts pour la France, c'est-à-dire ceux dont les enfants entrent dans le cadre des deux décrets, et les « mauvais » morts, ceux qui auraient été victimes de la « glorieuse malchance des armes » selon la formule ignominieuse de Philippe Dechartre. La spécificité de la barbarie nazie, voire de l'extrême barbarie nazie, qui est opposée à nos revendications ne tient ni moralement, ni dans son application

quotidienne. Chacun d'entre nous connaît des dossiers forts ressemblants ayant été refusés pour les uns, acceptés pour les autres. Les moyens d'action pour faire aboutir nos revendications ne sont pas nombreux mais ils existent. J'y reviendrai.

Entretenir la mémoire de nos parents et accentuer la lisibilité de nos associations imposent notre participation à des manifestations patriotiques les plus nombreuses possibles, manifestations qui seraient réhaussées par la présence, non seulement des portes-drapeaux et de quelques membres des conseils d'administration, mais aussi d'orphelins de guerre-pupilles de la Nation nombreux. Vos représentants présents à Caen se rappellent les témoignages collectés et mis en forme (CDRom) par le vice-président du Calvados, Jean-Pierre Pican. Je souhaite que le conseil d'administration décide qu'une même opération soit tentée dans nos associations afin que ces témoignages soient mis en ligne sur notre site internet. Chacun pourra alors constater que le chagrin et les difficultés de la vie des orphelins n'ont pas été fonction de la barbarie nazie.

Nombre de nos adhérents sont confrontés, soit de façon ponctuelle, soit de façon récurrente, à des difficultés. Outre les aides classiques, particulièrement celles provenant des CCAS, les orphelins-pupilles de la Nation se tournent, de façon spécifique, vers l'ONAC-VG de leur département. Lorsque le dossier est particulièrement difficile, un complément peut être fourni par la Fédération Nationale André-Maginot (FNAM). J'ai souhaité, dès ma candidature, qu'une partie de la subvention exceptionnelle que nous alloue la

FNAM, sur la base du nombre d'adhérents, soit orientée vers l'action sociale. Ce souhait est devenu impératif. En proie à des difficultés financières, la FNAM ne répondra favorablement aux demandes qu'à la condition que les fédérations porteuses des dossiers participent, même de façon relativement symbolique, aux contributions demandées.

Si les deux derniers points sont à notre portée, faire aboutir nos revendications dépend largement des moyens d'action à notre disposition. Il y en a trois : la voie politique, la voie judiciaire, la voie « médiatique ».

– **La voie politique.** La Fédération l'a déjà expérimentée, pour le moment sans succès. Elle sera poursuivie, mais sur un mode moins consensuel. La Fédération continuera d'utiliser les périodes électorales. Bien évidemment, notre Fédération est apolitique et n'invitera jamais à voter pour ou contre tel ou tel candidat. Mais une des composantes essentielles de la démocratie est la liberté d'informer. Une liberté d'informer qui concourt à la formation de l'opinion. Ce sera ensuite à chacun de se déterminer. Une chose est sûre, lors des primaires qui approchent et de la présidentielle qui s'annonce, la Fédération interrogera les candidats. Je ne manquerai pas de vous informer des démarches entreprises et plus encore des réponses reçues, ou des non réponses.

Les politiques ne connaissent trop souvent que le rapport de force. Nous avons trop tendance à penser que notre lobby est faible. Rien n'est moins certain. Pensez aux syndicats qui ont peu d'encartés mais dont les prises de position sont souvent très largement suivies. Or, nous sommes plus de 100 000, et même nettement plus de 100 000, sans savoir combien exactement puisque le gouvernement s'est refusé à communiquer les chiffres en sa possession (chiffres qui existent si je crois Kader Ariff, alors ministre, lors d'un apparté à Caen). C'est à ce chiffre qu'il faut penser, se sont tous ces orphelins-pupilles qu'il faut toucher avec tous les moyens de communication possibles. Faut-il rappeler aussi que nous avons parfois le bonheur d'avoir un conjoint, des enfants et des petits-enfants qui sont autant d'électeurs, des électeurs que nous devons convaincre d'appuyer notre combat.

– **La voie judiciaire.** Elle a été choisie par Jean-Paul Kirmann. Maître Florand, lors d'une entrevue avec trois de vos administrateurs, il y a un peu plus d'un an, ne nous a pas caché que la voie politique ayant jusqu'ici échoué, nous nous devons de faire un choix : soit constater que les politiques nous avaient jusqu'ici « menés en bateau » et abandonner la partie, soit tenter la voie judiciaire, à partir d'un dossier refusé par la commission, dossier qui serait porté devant le tribunal administratif afin d'arriver à une QPC (question prioritaire de constitutionnalité).

La voie judiciaire a également été choisie par Michel Taupier, 1^{er} vice-président, au nom des Pays de Loire, grâce à un recours devant le tribunal administratif de Nantes. À partir de la Loi de 1917, qui a créé le statut de pupilles de la Nation et un droit à réparation, il souhaite faire reconnaître par le Conseil Constitutionnel que ce droit est imprescriptible et universel.

Quelles sont nos chances ? Faibles, mais elles ne sont pas nulles. La Fédération soutient et soutiendra ces actions judiciaires.

– **La voie « médiatique ».** La Fédération l'a déjà tentée pour rallier à notre cause, au moins les politiques, à défaut de l'ensemble du corps social. Sauf en payant un encart dans *Le Monde*, force est de reconnaître que nous n'intéressons pas la presse et la télévision. Sans s'interdire de rêver à des jours meilleurs, je propose de changer partiellement d'optique. N'essayons pas de faire adhérer les médias à notre combat, mais tentons de les utiliser : pour renforcer nos associations en rappelant leur existence, pour informer sur les droits des pupilles... Pourquoi ne pas rédiger et proposer des chroniques pour les rubriques de type « Point de vue » qui existent dans nombre de quotidiens et hebdomadaires ? Le conseil d'administration devra également réfléchir à une meilleure utilisation d'internet. Une espérance : que nos adhérents qui le peuvent utilisent les forums pour mieux nous faire connaître.

Ferme sur les principes, mais ouvert à la négociation, c'est à continuer le combat que je vous invite.

Très cordialement,

Bernard GARNIER
Président de la FPN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Neuvy-sur-Barangeon,
22 septembre 2015**

Sont présents une soixantaine de membre de la Fédération, réunis avec leurs conjoints pour certains, dans l'amphithéâtre mis à notre disposition par la Fédération André MAGINOT (FNAM).

Claude VAISSET, président de l'APN région Nord-Ouest et secrétaire-général adjoint de la

FPN a été désigné comme président de séance. À ce titre, il rappelle que ne peuvent signer que les membres inscrits sur la liste d'émargement. Il donne lecture du PV de l'AG de la FPN qui a eu lieu à Caen en mai 2014 et rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale 2015.

Compte-rendu de l'allocution d'ouverture et du rapport moral et d'activité de Bernard RODENSTEIN, président de la FPN

Une minute de silence est proposée par le président pour honorer la mémoire des Pupilles de la Nation décédés au cours de l'année.

« La vie n'est pas un long fleuve tranquille » dit-il en évoquant son cas personnel ; le décès de son père incorporé de force dans la Wehrmacht dont il n'aura connaissance de l'endroit où il repose en Russie que 60 ans plus tard, les difficultés matérielles de l'après-guerre, les raisons de son engagement dans les jeunesse chrétiennes, sa résolution d'entreprendre des études de théologie.

Ces souffrances et ces difficultés qui ont orienté sa vie, l'ont naturellement poussé à ne plus tenir qu'un seul message : celui de la réconciliation des hommes, notamment au niveau de l'Europe qui, après deux conflits horriblement meurtriers, se devait de retrouver une certaine sérénité. Certes, des progrès furent faits, mais la maxime : « LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ » n'a pas résisté à la société de consommation imposée par les politiques ultra-libérales menée par les hommes et les États.

Rien ne se serait sans doute passé si le décret de 2000 n'avait pas vu le jour. C'est sous l'influence de Jean-Paul KIRMAN et d'André LEFEBVRE de la toute nouvelle ANPNOGD

que le président RODENSTEIN décide de créer l'APOGA, Association de défense des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre avec cette particularité inhérente à l'Alsace-Moselle : l'incorporation de force dans les rangs de la Wehrmacht.

À propos de ce particularisme local, Bernard RODENSTEIN évoque avec amertume l'attitude d'un élu alsacien (André BORD) qui, ayant reçu de la RFA la somme de 280 millions de marks or, en dédommagement des préjudices causés par l'incorporation de force, en fit un tout autre usage, distribuant cet argent à d'autres buts et d'autres associations n'ayant rien à voir avec l'incorporation de force.

Le président RODENSTEIN rappelle le « calamiteux » congrès de Colmar où André LEFEBVRE criait déjà victoire en lisant le message que le tout nouveau Président de la République adressait aux Pupilles de la Nation.

Bernard RODENSTEIN tempérait cet enthousiasme en mettant un bémol à cet optimisme faisant remarquer qu'il était écrit : « dès que possible » et que cette seule restriction méritait que l'on restât très vigilant quant à cette promesse de la prise d'un nouveau décret qui effacerait les injustices causées par les premiers décrets.

Cette prudence lui valut l'inimitié non seulement d'André LEFEBVRE mais de quelques-uns de ses plus fidèles vassaux qui eurent une attitude et des paroles indignes envers des camarades de combat défendant la même cause et ayant connu les mêmes misères.

Ces incidents regrettables incitèrent les responsables de l'APOGA à quitter l'ANPNOGD, suivis de peu par l'APN des Vosges présidée par Jean-Paul KIRMANN (pour d'autres motifs).

Après l'autre « calamiteux » congrès de l'ANPNOGD de Châteauroux, Jean-Paul KIRMANN et Bernard RODENSTEIN proposèrent la création de la FPN aux associations sécessionnistes (Essonne, Calvados, Seine-Maritime, Somme, Seine-Saint-Denis, Charente-Maritime, Var, Loire-Atlantique, Gard).

Ainsi fut créée la « Fédération des Pupilles de la Nation ». Bernard RODENSTEIN fut le Président fondateur et Jean-Paul KIRMANN le Secrétaire-général.

La rencontre avec Madame ZANETTI, députée de Moselle, rapporteur au budget des Anciens Combattants, permet à Bernard RODENSTEIN de rassembler, sous le parrainage de la FNAM, les 3 grandes associations françaises de Pupilles de la Nation : Les Fils des Tués, l'ANPNOGD et la FPN afin de présenter un front uni face aux politiques. Tous semblent conscients qu'une indemnisation identique à celle accordée par les décrets de 2000 et 2004 relève de l'utopie ; une indemnisation équivalente à la retraite des anciens combattants et une demi-part fiscale supplémentaire sembleraient acceptables ; Madame ZANETTI répond à cette proposition que « Nos démarches sont à l'étude » (20 mai 2015).

Pour Bernard RODENSTEIN, le décret de 2000 (complété par celui de 2004 et la loi de 2005) ne verra jamais son champ d'application étendu aux Pupilles de la Nation. « Le drame de la SHOAH doit être sanctuarisé. Nos parents sont morts parce que Français, ils sont morts par la guerre ; les Juifs sont morts parce-que juifs ».

Il ajoute : « j'ai cessé de croire à une indemnisation, c'est aussi pour ça que je ne renouvelle pas mon mandat ».

Il rappelle que de nombreuses actions ont été menées (lettres, cartes postales, manifestations, demi-page éditée le 8-12-2008 dans *Le Monde* payée en partie par ses relations), cela n'a rien donné, cela n'intéresse plus personne, surtout pas les médias.

L'action politique semble être la seule voie possible. L'action judiciaire proposée par Jean-Paul KIRMANN ne retient pas ses faveurs.

Bernard RODENSTEIN adresse au futur président un message sur les difficultés de la tâche ; il devra :

- Écouter, conseiller
- Se préoccuper de la démobilisation des adhérents.

Bernard RODENSTEIN rappelle la création du FIVIG dont le rôle, s'il était alimenté par une taxe sur les ventes d'armement, serait d'indemniser les victimes de tous les conflits.

Avant de conclure, il se pose la question qu'il nous pose à nous-mêmes, de savoir :

- En quoi l'indemnisation remplacerait-elle la disparition de nos parents ?
- Quelle image donnons-nous de nous à nos familles, nos enfants, à l'opinion en réclamant une indemnisation pour la mort de nos parents ?

Il y a des millions de jeunes au chômage, il y a parmi nous de « vrais pauvres », des chemins de solidarité sont à inventer pour aider ces personnes démunies.

Il serait sage de renoncer aux illusions, il serait temps de cesser de nous torturer, d'être les bourreaux de nous-mêmes.

« Que la sérénité revienne dans nos rangs, c'est mon plus cher désir ».

Bernard RODENSTEIN

Le rapport moral est soumis au vote de l'assemblée :

- Aucune voix contre
- Quatre abstentions

Compte-rendu du Rapport financier

de François SAHUGUET, trésorier de la FPN

Le trésorier de la FPN nous donne lecture de la situation financière de l'association, qui est saine pour l'exercice 2014.

Il note une diminution de 209 adhérents par rapport à l'exercice précédent.

Le quitus est donné au trésorier pour l'exercice 2014.

- Aucune voix contre
- Quatre abstentions

François SAHUGUET présente le budget pour l'exercice 2015 (qui est largement entamé). À l'heure présente, on a déjà une certaine lisibilité sur le nombre de non-renouvellement d'adhésions, environ 22 % en moins.

En conclusion, le trésorier souhaite que les associations adhérentes maintiennent l'état d'esprit qui existait auparavant.

Renouvellement du tiers sortant

du Conseil d'Administration (CA)

Daniel VAUTIER (Essonne), doyen du Conseil d'Administration, prend la parole pour procéder au renouvellement du tiers sortant.

Bernard RODENSTEIN à qui il est demandé d'en faire partie, déclare « qu'il ne veut plus siéger au CA. Il reste 'Président Fondateur' et répondra aux invitations que lui fera le CA.

Claude JOCHEM, président de l'APOGA, retire sa candidature au CA. Il avait demandé au cours du CA de la veille que trois membres de l'APOGA intègrent le Conseil d'Administration.

Toute candidature au CA doit être formulée 45 jours avant, ce qui n'était pas le cas.

D'autre part, compte tenu de la situation actuelle au sein de la FPN et des nécessaires compressions de dépenses relatives au fonctionnement du CA, un CA resserré dans l'immédiat s'impose.

Les quatre membres sortants sont reconduits : Maud MASCIO, Yves BRESSIN, François SAHUGUET, Daniel VAUTIER.

La matinée se termine par un dépôt de gerbe au

MONUMENT AUX MORTS

de la FÉDÉRATION NATIONALE ANDRÉ MAGINOT

Après le déjeuner :

Réactions de l'assemblée au rapport moral de B. RODENSTEIN.

• Gilbert PIGNARD (91) adresse ses remerciements à Bernard RODENSTEIN pour l'action menée au cours de sa présidence à la tête de la FPN

- Il y a encore un espoir, il faut continuer le combat

- Remobiliser les adhérents défaillants.

• Bernard RODENSTEIN : « Je n'y crois plus ». il fait part de l'entrevue qu'il a eue avec Jean-Paul KIRMANN dans les Vosges après sa démission du CA et de son poste de secrétaire général (ainsi que la démission de Danielle KIRMANN du poste de trésorière-adjointe de la FPN), de la désillusion de ne pas le faire revenir sur sa démission. L'entrevue s'achève brutalement avec l'annonce du décès du frère de Jean-Paul KIRMANN. La porte est restée ouverte à Jean-Paul KIRMANN. Sa démission est actée par le CA du 21 septembre 2015 devant le refus de Jean-Paul de réintégrer le CA.

« Je ne signerai jamais une autorisation pour une nouvelle action en justice intentée par la FPN ; c'est aussi pour ça que je m'en vais... »

« Je veux avoir la paix en moi-même en ne pensant plus à la mort de mon père ».

« Je ne veux plus entendre parler d'indemnisation ! ».

Il va falloir investir la subvention accordée par la FNAM dans le social. C'est ce à quoi devra s'attacher la FPN pour profiter encore des subventions de la Fédération Maginot ; de même, il faut revigorer le FIVIG.

- Gilbert PIGNARD : Comment va se dérouler l'après Bernard RODENSTEIN ? On voudrait redonner de l'espoir aux adhérents du 91 et à ceux qui ont quitté l'association !

- Bernard RODENSTEIN : Il faut définir la ligne d'action future et les nouveaux objectifs de la FPN que ce soit fait avant le vote de cet après-midi qui désignera le nouveau président.

- Bernard GARNIER : À propos de l'avenir de notre indemnisation, la sanctuarisation de

la SHOAH a déjà été écornée par le décret de 2004. Donc, il semble qu'il y ait un espoir.

On peut envisager une indemnisation différente certes, mais une indemnisation quand même, sous la forme d'une demi-part fiscale supplémentaire, de l'équivalent de la retraite des anciens combattants

D'une reconnaissance morale.

Dans nos nouvelles missions, il peut être envisagé une aide aux plus défavorisés ou une indemnité en fonction des ressources.

Il faut continuer le combat face aux politiques, continuer le combat judiciaire (comme le font Jean-Paul KIRMAN et Michel TAUPIER).

Continuer le combat auprès des médias.

- Bernard RODENSTEIN :

Arrêtez de faire rêver les gens, toutes les portes sont fermées.

Claude VAISSET nous lit un texte intitulé « Métaphore sur l'amitié et la Camaraderie » en s'inspirant des faits inconcevables rencontrés cette année.

L'ONAC-VG et les Pupilles de la Nation :

Compte-rendu de l'intervention de Anne MAGIRON

Anne MAGIRON intervient pour nous rappeler qu'en tant que Pupilles de la Nation, nous sommes tous ressortissants de l'ONAC-VG et qu'à ce titre, nous pouvons bénéficier des aides mises à notre disposition si besoin est.

Anne insiste sur le rôle social de nos associations, nous livre quelques-unes de ses expériences personnelles. Ainsi, des aides sont possibles sans qu'il soit besoin de passer par la « Commission d'entraide et de solidarité ».

- Possibilité d'obtenir de l'ONAC-VG un prêt de 1 500 € à condition de présenter une caution. Le montant des remboursements est de 50 € par mois pendant 30 mois. Le prêt est sans intérêt ; il peut être sollicité pour faire face à des dépenses imprévues, peu importe l'objet.

- Également en dehors d'une présentation d'un dossier devant la « Commission » possibilité d'obtenir de l'ONAC-VG des carnets de « tickets restaurant » à hauteur de 150 €. Ces tickets ne peuvent en aucun cas être refusés par les commerçants.

- Pour des demandes plus substantielles, il faut présenter un dossier motivé devant la « Commission d'entraide et de solidarité » qui étudie les demandes au cas par cas.

- La commission se réunit tous les mois (tous les 3 mois s'il y a peu de dossiers). Un document doit être rempli : descriptif de la cellule familiale, du patrimoine, des ressources, des emprunts contractés, une appréciation personnelle est donnée par le représentant de l'association qui présente le dossier devant la

« Commission ». Les aides accordées peuvent être destinées à des objets divers. Par exemple : des dépenses d'énergie, des frais de santé (prothèses auditives, dentaires, lunettes...) d'aide-ménagère, portage de repas à domicile etc.

Anne MAGIRON nous apprend que « l'allocation différentielle au profit du conjoint survivant du ressortissant de l'ONACVG serait supprimée (depuis peu...) ».

• Jean-Paul KIRMANN intervient : il se bat depuis toujours pour que cette « Allocation différentielle soit également accordée au ressortissant de l'ONAC-VG lui-même et non plus seulement au conjoint. Il s'étonne qu'elle ait été supprimée... ! Évoque aussi la difficulté d'obtenir une caution des enfants en garantie d'un prêt.

• Anne MAGIRON conseille à chaque association d'avoir un représentant auprès des commissions de l'ONAC-VG ; ce représentant sera agréé par le directeur départemental de l'ONAC-VG auprès du Préfet et pourra à ce titre défendre les dossiers présentés par les Pupilles de la Nation dans la difficulté. Pour pouvoir bénéficier des aides de l'ONAC-VG, il suffit de ne pas être imposable ou peu imposable.

La FNAM peut également proposer des aides aux Pupilles de la Nation en difficulté.

Les demandes doivent obligatoirement passer par la FPN. Les subventions versées par la FNAM aux associations adhérentes doivent être utilisées à l'Action Sociale des associations.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Daniel VAUTIER, doyen du Conseil d'Administration, chargé de l'organisation de l'élection, procède au tirage au sort pour savoir qui, de Bernard GARNIER ou de Michel TAUPIER ouvrira les débats.

Bernard GARNIER intervient en premier.

Il nous donne lecture du programme et des actions qu'il compte mettre en place s'il est élu (un document est remis à chaque participant).

« Seuls, nous ne pouvons pas grand-chose ; avec les Fils des Tués, l'ANPNOGD et la FNAM, il faut se réunir dans l'unité ».

Souhaitant une unité retrouvée au sein de la FPN, Bernard GARNIER plaide une position de principe.

« Tous les Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre doivent bénéficier des mêmes droits et reconnaissance que les bénéficiaires des décrets susvisés. La discrimination est inacceptable ».

Cependant, les difficultés de notre pays nous incitent à négocier avec les pouvoirs publics

qui, jusqu'à présent, ne nous ont rien apporté, nous ont tout refusé.

Face à ce refus d'une indemnisation identique à celles accordées par les décrets de 2000 et 2004, Bernard GARNIER a, depuis longtemps, défendu une indemnisation en fonction des ressources et/ou de l'âge. D'autres options sont possibles (notamment celles des autres associations et de la FNAM).

« Nous avons besoin d'une reconnaissance » qui sera une étape du combat mené.

Définition des moyens d'action déjà mis en place par la FPN :

- La voie politique doit être poursuivie.
- La voie judiciaire : 2 actions sont menées par Michel TAUPIER (Pays de Loire) et Jean-Paul KIRMANN (Vosges). D'autres actions peuvent être intentées.
- Le recours aux médias (qui n'a guère eu de succès jusqu'à présent).

Nous ne sommes pas en position de force... Je vous invite à continuer le combat.

Bernard GARNIER

Débat :

• 1 adhérent (?) : « Es-tu prêt à mettre de l'argent dans la voie judiciaire ? »

• Bernard GARNIER : « OUI, pour Jean-Paul KIRMAN et Michel TAUPIER ».

• Jean-Paul KIRMAN : « Cette décision a déjà été prise en CA ».

• André SAUZER : « Sur quelles bases juridiques sera lancée l'action judiciaire ? ».

• Bernard GARNIER : « On s'adressera aux gens compétents ».

• 1 adhérent (?) : « Pas de proportionnalité en fonction des revenus ; »

L'évaluation du coût judiciaire a-t-elle été chiffrée ? ».

• Bernard GARNIER : « Environ 7 500 € + éventuellement 7 500 € si la phase un aboutit.

Bernard GARNIER : « Il resterait environ 135 000 Pupilles de la Nation dont 30 000 ont été indemnisés ; s'il fallait indemniser les 100 000 laissés sur le bord du chemin, à 6 000 € par tête : quid du financement ? »

Jean-Paul KIRMAN : « Nous menons une action devant le tribunal administratif (TA) pour une pupille dont l'indemnisation a été refusée depuis moins de 2 mois. « Une QPC sera déposée devant le TA sur la loi de 2005 (qui indemnise les orphelins des Harkis) ».

Dans le deuxième temps, transmission du dossier à la Cour de Cassation (?) ou au Conseil d'État qui transmettrait au Conseil Constitutionnel. « Si cette loi est anticonstitutionnelle, nous demanderons la même indemnisation que celle accordée aux enfants de Harkis issus d'une même fratrie ».

Michel TAUPIER

« Cette candidature 'potentielle' est faite sous le signe d'une double contradiction.

• Je ne suis pas Pupille de la Nation

• Ce n'est pas une question de personne qui me fait maintenir ma candidature ».

La voie politique, nous n'y croyons guère (des propositions de lois innombrables ont été faites, aucune n'a été adoptée ni même présentée à l'Assemblée Nationale.

Donc, nos espoirs sont minces de ce côté, cependant il ne faut peut-être pas la négliger !

Michel TAUPIER, (face à la présentation faite par Jean-Paul KIRMAN sur son action devant le TA) tient à rappeler les termes du PV du CA de mars 2015 ; il en donne lecture.

Le recours de Jean-Paul KIRMAN contre l'État faisait référence « Aux enfants de Résistants morts les armes à la main » et non de la pupille dont l'indemnisation vient d'être refusée (NDLR : M^{me} TROMBELLA).

Michel TAUPIER rappelle brièvement la procédure habituelle pour soulever une QPC et parle du recours engagé dans les Pays de Loire devant le TA de Nantes.

Il ne s'agit pas d'une revendication catégorielle mais d'une revendication concernant tous les Pupilles de la Nation de 14-18 et 39-45 dont un parent est « Mort pour la France ». (Il considère les autres conflits comme des « Guerres coloniales »).

La Loi de juillet 1917 a voulu créer un « Droit imprescriptible et universel », un droit à réparation imprescriptible et universel.

Il veut faire dire et reconnaître par le Conseil Constitutionnel que la Loi de 1917 a créé un droit imprescriptible et universel (NDLR : CLEMENCEAU disait en parlant des Pupilles de la Nation : « Ils ont des droits sur nous »).

Il faut obtenir la reconnaissance de l'égalité de tous les Pupilles de la Nation.

Le harcèlement des hommes politiques doit être maintenu, le combat, ça entretient !...

Michel TAUPIER

Débat : Pas de question.

ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

Élection à bulletin secret.

Pendant le dépouillement du scrutin, chaque président ou secrétaire présente son association, son bilan de l'exercice écoulé, les pertes en effectif, les actions menées.

Résultats :

1 bulletin nul

Bernard GARNIER : 42 voix

Michel TAUPIER : 17 voix

Bernard GARNIER est élu Président de la Fédération des Pupilles de la Nation.

Mots d'adieux de Bernard RODENSTEIN

Bernard RODENSTEIN adresse ses félicitations au nouveau président élu ainsi qu'à Michel TAUPIER pour sa « candidature de témoignage ».

« On peut être uni, fraternel, ami, il faut parfois peu de chose pour détruire ce sentiment ».

Confrontés à la dure réalité des politiques, aux refus des pouvoirs publics, des stratégies diverses se dessinent, des conflits peuvent voir le jour. Sous la houlette de Madame ZANNETTI (députée de Moselle), on a enfin assisté à la réunion des trois grandes associations de Pupilles de la Nation. Je trouverais indécent de toucher la rente, alors que des millions de jeunes se trouvent au chômage et perçoivent le RSA. En revanche, j'accepterais volontiers la retraite des anciens combattants, la ½ part fiscale ou une « Fête de reconnaissance en mémoire des Pupilles de la Nation ».

« Retrouver l'amitié de tous et de certains en particulier me sera désormais suffisant ». J'ai d'autres tâches à faire... mais j'arrête le combat pour les Pupilles de la Nation.

Bernard RODENSTEIN quitte la tribune sous les applaudissements des adhérents.

« Alors que 'les Deux Frères', (Roman d'ERCKMANN et CHATRIAN chers aux Alsaciens-Lor-



rains, farouches opposants aux guerres et à l'annexion de l'Alsace-Lorraine par l'Allemagne après la guerre de 70), s'entretinrent en se tirant, de leur château respectif, une flèche fratricide, Bernard RODENSTEIN et Jean-Paul KIRMANN tombèrent chaleureusement dans les bras l'un de l'autre pour une amitié retrouvée ».

Gabrielle TESSIER

Gabrielle est invitée par Daniel VAUTIER à la tribune pour la remercier du travail considérable qu'elle a accompli pour le compte de la FPN pour sa gentillesse et sa disponibilité. Daniel VAUTIER lui remet un bon d'achat à

la FNAC pour la récompenser de ses bons et loyaux services. Gabrielle émue et un peu triste, évoque l'amitié, voire l'amour sans lesquels rien n'est possible.

Allocution de fin d'Assemblée Générale par Bernard GARNIER

Bernard GARNIER remercie l'assistance de l'avoir porté à la présidence de la FPN, invite, comme il l'a fait dans la présentation de son programme, à continuer le combat.

« Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer ».

Il présente une motion qui est approuvée par l'ensemble des adhérents.

La motion présentée par l'APOGA quant à « l'incorporation de force en Alsace-Moselle » sera étudiée en CA.

Le président clôt l'Assemblée générale.

L'Assemblée Générale annuelle de la FPN se termine par une soirée festive.



11 novembre 2015
Arc de Triomphe



Le président François HOLLANDE salue Daniel VAUTIER,
membre du conseil d'administration de la FPN, vice-président de l'Essonne.



Anfré SAUZER,
porte-drapeau
de la FPN.

Association des Pupilles de la Nation du Calvados (APN14)

Secrétariat : 6, allée des Pinsons - 14123 FLEURY-SUR-ORNE - 02 31 84 47 29

Association des Pupilles de la Nation des Pays de la Loire

12, rue Anatole de Monzie - 44200 NANTES - Tél. secrétariat : 02 40 31 55 36

Association des Pupilles de la Nation Orphelins de Guerre d'Alsace (APOGA)

3, rue G. Stoeffel - 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE - 03 89 22 26 85

Association des Pupilles de la Nation Région Nord-Ouest

12, chemin du Château - 76240 BONSECOURS - 02 35 80 38 91

Association des Pupilles de la Nation Sud-Méditerranée (APN Sud)

2246, avenue du Brusc - 9 Pinède des Cros - 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
04 94 34 00 54

Association des Pupilles de la Nation des Vosges (APN 88)

62, ban Saint-Dié - 88230 PLAINFAING - 09 75 71 84 56

Association des Pupilles de la Nation et des Victimes de Guerre Essonne

11, rue Montenart - 91260 JUVISY-SUR-ORGE - 01 69 21 84 17



FÉDÉRATION DES PUPILLES DE LA NATION

affiliée à la Fédération nationale A. Maginot, groupement 252

Président : **Bernard GARNIER**

38, rue de la Fresnaye - 14123 CORMELLES-LE-ROYAL - bernard.garnier14@free.fr

Site Internet : <http://federation.pupilles.free.fr>